



20201218-16

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 18 décembre 2020**

Objet : Mécénat de Picto Foundation pour Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant Picto Foundation à l'établissement public Paris Musées.

Article 2 : Les inscriptions budgétaires seront prévues au budget de Paris Musées de l'exercice concerné.

Par déléation, la Directrice générale par intérim

Sonia BAYADA